**TERMES DE REFERENCE**

POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS

CHARGE DE L’EVALUATION DU PROJET D’APPUI A LA REINSERTION SOCIO ECONOMIQUE

DES GROUPES DEFAVORISES (PARSEGD)

Durée de la mission : 1,5 mois (soit 6 semaines ou 41 jours ouvrables)

Lieu de la mission : Brazzaville et localités concernées (Congo)

Démarrage de la mission : 04/11/13

Fin de la mission : 13/12/2013

1. **Contexte**

La République du Congo bénéficie, depuis le début des années 2000, d’un environnement socio-politique et économique globalement favorable. Les élections présidentielles en 2009 et les élections législatives en 2012 se sont déroulées dans un climat apaisé. Les élections locales sont programmées avant la fin de l’année 2013. Toutefois, certains défis doivent encore être relevés, à commencer par l’augmentation du taux de participation aux élections et la reconnaissance par toutes les parties prenantes d’un processus électoral transparent, permettant d’éviter la contestation des résultats par certaines composantes de l’opposition.

Sur le plan économique, le Congo a enregistré des performances macroéconomiques soutenues, avec une croissance économie continue (6,2% par an en moyenne entre 2009 et 2012, et un taux de croissance pour 2013 estimé à 5,8% par le FMI). Les finances publiques sont stabilisées et confortées avec l’atteinte du point d‘achèvement de l’Initiative PPTE en 2010. L’inflation s’est réduite significativement en 2013, avec un taux moyen de -0,1% en janvier – février. L’économie congolaise reste néanmoins vulnérable, compte tenu de la structure peu diversifiée de son économie, dont le PIB est constitué à 70% de la production pétrolière, et des recettes publiques reposant principalement sur ce secteur (70% des ressources de l’Etat). Il est également à noter un sous-emploi important, notamment dans la population jeune. Le taux de pauvreté reste une préoccupation majeure, puisqu’il atteint 46,5% selon les résultats de ECOM 2011 (Enquête Congolaise auprès des Ménages), dans ce pays classé comme pays à revenu intermédiaire.

Sur le plan de l’environnement, l’implication importante du gouvernement a permis une certaine stabilisation, mais le défi reste important à cause de la pauvreté et de la faiblesse de la fourniture énergétique et des conditions de de vie parfois précaires dans lesquelles évoluent certains Congolais. Dans ce contexte, il sera difficile pour le Congo d’atteindre la plupart des OMD à l’horizon 2015. Malgré la hausse des budgets sociaux, cette contreperformance est en partie imputable à la faiblesse de la gouvernance (qualité de la dépense et des investissements, du dispositif de suivi évaluation, de la gestion de la trésorerie, et faiblesse des ressources humaines). Pour répondre à ces différents enjeux, le Gouvernement de la République du Congo a élaboré son Plan National de Développement (PND 2012-2016), dont la stratégie s’articule autour de la diversification de l’économie, une croissance plus inclusive et créatrice d’emplois et une gouvernance renforcée.

Au demeurant, le Congo a connu pendant la décennie 1990-2000, des conflits politiques majeures qui ont débouché sur trois guerres civiles, occasionnant des destructions massives des moyens de production, tant à Brazzaville qu’à l’intérieur du pays. Après les hostilités de 1999, le Gouvernement, assisté des bailleurs de fonds, avait mis en place des programmes et des projets d’urgence de reconstruction destinés à garantir un retour à la situation économique et sociale d’avant 1990. Dans le cadre de la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods, le pays s’était engagé dans un processus d’élaboration et d’approbation d’un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, qui avait abouti en 2008. Cependant, en dépit de la reprise de la croissance économique depuis 2001, le niveau de pauvreté s’était maintenu et même dégradé, du moins pour les couches sociales les plus vulnérables. Cette situation dont la tendance pour les décennies à venir n’était pas favorable, appela par conséquent des initiatives en faveur de la promotion de l’emploi et des revenus. C’est ainsi que le Gouvernement du Congo avait introduit en avril 2004 une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement, à la suite de laquelle une mission d’identification fut conduite en août 2004, au terme de laquelle le Fonds Africain de Développement (FAD), du Groupe de la Banque Africaine de Développement, avait décidé d’accorder au pays un don destiné au financement du Projet d’Appui à la Réinsertion Socio Economique des Groupes Défavorisés, en sigle PARSEGD.

Sa durée de cinq (5) ans au départ (à compter du mois d’octobre 2006), a été prolongée à deux reprises, dont la dernière prolongation porte la date de clôture au 30 novembre 2013. En d’autres termes, le projet s’exécute encore dans une certaine proportion. Il couvre l’ensemble du territoire national.

L’objectif sectoriel du projet était de favoriser l’insertion socio-économique des groupes vulnérables. Les objectifs spécifiques étaient (i) d’améliorer l’accès des populations aux services sociaux de base et (ii) de favoriser la création d’emplois. Le projet vise essentiellement la promotion économique et sociale des personnes défavorisées, notamment des femmes confrontées à des situations de précarité, des jeunes désœuvrés, des ex-combattants. Cette promotion devait passer par la réinsertion en tant qu’opérateurs économiques autonomes par l’auto emploi et les circuits productifs. C’est par l’intermédiaire des microprojets, la réalisation d’infrastructures d’appui à la production et le renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires chargés d’appuyer ces derniers que le projet devait contribuer à prendre en charge le traitement des conséquences des crises vécues par le pays en 1997, 1999 et 2000.

Pour atteindre les objectifs sus visés, le projet avait retenu un certain nombre d’activités structurées au sein de quatre composantes : **(1)** l**’a**mélioration de l’accès aux services sociaux de base; **(2)** la diversification et le renforcement des opportunités de formation; **(3)** l’appui à la réinsertion socio-économique par la promotion de l’emploi; et **(4)** la gestion du Projet. Dans ce cadre, plusieurs activités ont en effet été réalisées avec l’appui du PNUD à qui le Gouvernement avait confié la mission de Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, chargé de la Passation des Marchés (Agence d’Acquisitions).

Au terme de l’année 2013, qui marque la fin du Projet, le PNUD souhaite procéder, aux côtés du Gouvernement congolais et de ses partenaires (Banque Africaine de Développement), à l’évaluation de la mise en œuvre du Projet. C’est pourquoi, une partie des fonds du Projet seront utilisés au règlement des paiements autorisés des services d’une équipe de consultants chargés de l’évaluation finale du Projet.

1. **Objectifs de l’évaluation**
2. **Objectif général**

L’évaluation a pour objectif d’apprécier les résultats obtenus par le PNUD Congo et ses partenaires (Gouvernement et Banque Africaine de Développement), au regard des produits livrés et des résultats réalisés. En d’autres termes, l’évaluation vise à mesurer la contribution du PNUD à l’atteinte des objectifs fixés au titre des différentes composantes du Projet. Au-delà, il alimentera la réflexion stratégique du PNUD et ses partenaires, en vue de l’élaboration et de la mise en œuvre des prochains partenariats.

1. **Objectifs spécifiques**

L’évaluation se déclinera en trois (3) composantes : « résultats obtenus de la mise en œuvre du Projet », « stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées », « enseignements à tirer ».

Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont ici présentés par composante.

1. **Résultats de la mise en œuvre du PARSEGD**

* Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de l’intervention du Projet, à travers l’analyse des produits livrés et leur contribution à la réalisation des résultats concernant l’amélioration de la situation des groupes défavorisés ;
* Evaluer la durabilité et la contribution des résultats du Projets aux conditions du développement en République du Congo ;
* Evaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, par rapport aux résultats obtenus et aux effets induits;
* Evaluer la qualité, la cohérence, l’efficacité et l’efficience des processus de planification, d’exécution et de suivi et évaluation appliqués par la BAD, le Gouvernement et le PNUD Congo dans la programmation des activités des produits et des résultats du Projet.

1. **Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées**

* Evaluer la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD Congo (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD Congo engagés dans le projet.

1. **Enseignements à tirer**

* Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l’exécution des activités du projet et la livraison des produits ;
* Tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet et formuler des recommandations susceptibles d’aider à la conception et à l’exécution d’autres projets à venir.

1. **Portée de l’évaluation**

Les consultants évalueront le PARSEGD à travers l’analyse des différents résultats prévus et de façon spécifique, les résultats en matière d’emplois ou auto emplois, de l’accès aux services sociaux de base (santé, éducation et formation, assainissement).

Les consultants seront guidés dans leurs analyses par les principes suivants :

* L’appropriation nationale ;
* Le renforcement des compétences locales et nationales ;
* L’égalité des genres ;
* Les droits humains ;
* La coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, pour chaque résultat, les consultants devront répondre aux questions et préoccupations suivantes, ici déclinées en trois (3) composantes :

1. **Résultats obtenus de la mise en œuvre du PARSEGD :**
2. **Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de l’intervention du Projet, à travers l’analyse des produits livrés et leur contribution à la réalisation des résultats concernant l’amélioration de la situation des groupes défavorisés :**

* Evaluer la pertinence des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats ;
* Evaluer l’efficacité des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats ;
* Evaluer l’efficience des produits livrés, au regard de leur contribution à la réalisation des résultats.

NB : les résultats attendus sont repris dans le tableau ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **OUTPUT** | **DELIVERABLES** |
| **Composante 1 : Amélioration de l’accès aux services sociaux de base** | |
| *SOUS-COMPOSANTE 1.1 : APPUI A LA SANTE DE BASE* | |
| Qualité des soins de santé améliorée dans les zones du projet | 1. 13 CSI construits ou réhabilités et équipés ; 2. 827 cadres des circonscriptions socio sanitaires formés 3. Porter à 80 % le taux de fréquentation des CSI |
| Progression du VIH stabilisée, puis décroît | 1. Plusieurs campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA, l’assainissement et l’hygiène réalisées 2. Baisse de 10 % du pourcentage de la population avec comportement à risque |
| Environnement des populations plus salubre dans les zones du projet | 1. Des associations de jeunes formées et équipées pour le ramassage des ordures et le curage des caniveaux 2. Tous les caniveaux des zones ciblées sont curés et opérationnels 3. Baisse de moitié du nombre de jours de travail perdus à cause des maladies d’origine hydrique |
| **Composante 2 : Diversification des opportunités de formation** | |
| *SOUS-COMPOSANTE 2.1 : RAMASSAGE ET PRETRAITEMENT DES ORDURES* | |
| Besoins du marché du travail mieux satisfaits | 1. 3 CEFA construits/réhabilités et équipés ; 2. 3 centres Songhaï construits/réhabilités et équipés 3. 60 cadres du METP en activités formés 4. 45 professeurs formés 5. 2700 élèves formés dans les CEFA et les centres Songhaï |
| Disparités filles/garçons réduites concernant la formation dans les filières porteuses | 1. 30 % des effectifs des centres Songhaï et des CEA sont des filles 2. 540 jeunes filles ont bénéficié d’allocations pour la formation 3. 180 filles ont bénéficié des kits pour s’installer |
| Opportunités d’emploi à court terme sont accrues | 1. 2.800.000 journées de travail créées (soit 3.500 emplois réguliers), à travers les chantiers de travaux à HIMO suivants :  * Rues pavées à Talangaï, Moungali et Makélékélé, dont 6,5 km de rues piétonnes (par l’approche HIMO) ; * 500 m de passerelles construits * 1 marché aménagé et pavé à Moungali (marché de la piscine d’Holle) |
| Renforcement des capacités de planification et d’exécution des travaux de la structure | 1. 3 cadres de la Mairie et de la décentralisation formés 2. Lot d’équipements et de matériel informatique fournis aux directions des études et de l’environnement de la Mairie 3. Nouveaux chantiers ouverts par la Mairie |
| ***SOUS-COMPOSANTE 3.2. : APPUI AU DEVELOPEMPENT DES TPE & PME*** | |
| Encadrement des TPE, PME et IMF accru et leurs capacités de gestion améliorées | 1. 500 candidats entrepreneurs encadrés dans les incubateurs, dont 30 % de femmes 2. 1.800 personnes formées en esprit d’entreprise, fiscalité, droit du travail, gestion financière, dont 30 % des femmes 3. 1250 auto-emplois créés |
| ***SOUS-COMPOSANTE 3.3 : APPUI A LA PROFESSIONNELISATION DES IMF*** | |
| Qualité des prestations des IMF est améliorée | 1. 240 cadres et agents des IMF formés (4 inspecteurs, 40 encadreurs, 160 agents de caisse) 2. Augmentation de 25 % du volume des crédits |

**Départements et districts :** BRAZZAVILLE, POOL NORD, PLATEAUX, KOUILOU ET BOUENZA.

1. **Evaluer la durabilité et la contribution des effets réalisés aux conditions du développement en République du Congo**

* Evaluer la contribution des résultats réalisés aux conditions du développement en République du Congo, et notamment leur contribution aux deux composantes du projet (améliorer l’accès des populations aux services sociaux de base et favoriser la création d’emplois) ;
* Evaluer la durabilité des résultats atteints sur le développement en République du Congo, au regard du contexte actuel, de la stratégie adoptée et des projections disponibles.

1. **Evaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, par rapport aux résultats obtenus et aux effets produits**

* Evaluer le degré de satisfaction des partenaires nationaux, impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
* Evaluer le degré de satisfaction des bailleurs de fonds mobilisés en faveur de la mise en œuvre du projet;
* Evaluer le degré de satisfaction des organisations de la société civile mobilisées en faveur de la mise en œuvre du projet ;
* Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires de produits livrés par le PNUD et ses partenaires (deux par composante)[[1]](#footnote-1).

1. **Evaluer la qualité, la cohérence, l’efficacité et l’efficience des processus de planification, suivi et évaluation mis en œuvre par le PNUD Congo et ses partenaires dans la programmation des produits et des résultats**

* Evaluer la qualité, la cohérence, l’efficacité et l’efficience de la programmation (planification, suivi, évaluation) des produits ;
* Evaluer la qualité, la cohérence, l’efficacité et l’efficience de la programmation (planification, suivi, évaluation) des résultats.

1. **Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées**
2. **Evaluer la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD Congo (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du projet :**

* Evaluer la plus-value des interventions du PNUD Congo, au regard des interventions des autres acteurs de l’aide au développement dans le pays;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo en matière de mobilisation et d’utilisation des contributions financières tierces;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de la stratégie partenariale du PNUD Congo pour la mise en œuvre de son programme d’intervention.

1. **Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD Congo**

**III - Enseignements à tirer :**

Au terme de l’évaluation, les consultants devront dégager les leçons à tirer de cette expérience de mise en œuvre du PARSEGD. A cet effet ils doivent :

1. **Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l’exécution des activités du projet et la livraison des produits**

* Identifier les principales contraintes ayant fait obstacle à la réalisation des résultats ;
* Identifier les principaux atouts ayant contribué à la réalisation des résultats.

1. **Formuler des recommandations susceptibles d’aider à la conception et à l’exécution du prochain cycle de programmation (2014 – 2018)**

* Pour chaque résultat, formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des actions mises en œuvre en faveur de leur réalisation ;
* Pour chaque objectif spécifique de l’évaluation, formuler des recommandations à partir des analyses réalisées ;
* Formuler des recommandations pour favoriser la mise en œuvre des prochains projets, en évitant les contraintes identifiées ;
* Formuler des recommandations pour tirer profit des atouts identifiés, dans la mise en œuvre des prochains projets.

1. **Approche méthodologique envisagée :**

Compte tenu du fait que l’évaluation portera en priorité sur les résultats prévus dans le PARSEGD, et tout particulièrement sur les changements transformationnels induits, l’évaluation devra adopter une approche à la fois quantitative et qualitative. Les consultants, une fois engagés, devront préparer un plan de travail. Ce plan détaillera les méthodes et les outils d’évaluation utilisés au cours de leur exercice, dont voici une liste non exhaustive :

* Consultation de la documentation pertinente disponible : Accord de don, Accord de Partenariat Gouvernement-PNUD pour la mise en œuvre du Projet et ses différents avenants ou additifs, documents-cadre de la coopération entre le PNUD Congo et le Gouvernement, Rapport d’Evaluation du Projet, Plan de passation des marchés et autres programmes connexes, études relatives au contexte national, information financière et de gestion (Atlas, audits, etc.), Aide-mémoires des mission d’évaluation de la Banque Africaine de Développement, etc. ;
* Rapports nationaux, régionaux ou mondiaux, rapports et données de sources officielles ;
* Echanges avec le senior management, l’équipe du programme et l’équipe du Projet, y compris l’UCP ;
* Entretiens et groupes de discussion avec les partenaires du PNUD et parties prenantes au projet, à commencer par les partenaires nationaux ;
* Rapports des visites de terrain sur les sites du projet sélectionnés ;
* Utilisation d’outils de collecte et d’analyse des données (grilles d’entretien, grilles d’analyse, questionnaires, etc.) ;
* Consultations et réunions de débriefing.

1. **Livrables attendus**
2. **Livrables attendus**

Les consultants sont appelés à produire trois (3) principaux livrables :

* Un rapport évaluant les résultats du Projet et comprenant des recommandations concrètes pour les prochains projets; ce rapport se déclinera en trois sous-livrables :
* Un rapport initial d’évaluation présentant l’objet et la portée de l’évaluation, une matrice d’évaluation, un calendrier des étapes clés, une liste détaillée des exigences en matière de ressources nécessaires à l’évaluation, ainsi que les principaux éléments du contexte de mise en œuvre du projet et la compréhension du projet et des procédures du PNUD;
* Un rapport provisoire contenant les analyses et les résultats de l’évaluation conformément aux TDR de la mission ;
* Un rapport d’évaluation tenant compte des observations et commentaires des parties prenantes ; ledit rapport se prononcera notamment sur la performance de l’appui du PNUD et son rôle, les leçons tirées, les recommandations, ainsi que sa stratégie d’intervention en République du Congo.
* Un rapport d’évaluation spécifique sur la passation des marchés et la gestion des contrats, la qualité des services, biens et ouvrages de génie civil livrés ou réalisés par les prestataires, avec des éléments sur les contraintes et autres paramètres ayant influencé les performances dans ce domaines;
* Un rapport d’évaluation spécifique sur l’emploi, l’amélioration des conditions d’existence des groupes défavorisés et l’accès des groupes défavorisés aux services sociaux de base.

1. **Structure proposée pour le rapport final**

Le rapport final ne devra pas dépasser 50 pages, mais devra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

* Résumé (2 pages) ;
* Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
* Contexte de mise en œuvre du CPAP (2 – 3 pages) ;
* Présentation des stratégies et des interventions du PNUD (4 – 5 pages) ;
* Présentation des conclusions de l’évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l’évaluation définie plus haut (30 – 35 pages) ;
* Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
* Annexes : termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d’outils mobilisés, etc.

1. **Structure proposée pour les deux rapports spécifiques :**

Les rapports d’évaluation spécifique sur la passation des marchés et la gestion des contrats, la qualité des services, biens et ouvrages de génie civil livrés ou réalisés par les prestataires d’une part et le rapport d’évaluation spécifique sur l’emploi, l’amélioration des conditions d’existence des groupes défavorisés et l’accès des groupes défavorisés aux services sociaux de base, ne devront pas chacun dépasser 25 pages, mais pourront intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension des documents et leur exploitation future. Ils devront plus ou moins se présenter de la façon suivante :

* Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
* Contexte de la réalisation des effets, en fonction de la composante concernée (gouvernance ou environnement / 1 – 2 pages) ;
* Présentation des stratégies et interventions du PNUD (1 – 2 pages) ;
* Présentation des conclusions de l’évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l’évaluation définie plus haut (15 – 20 pages) ;
* Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
* Annexes : termes de référence, entretiens réalisés, liste des partenaires rencontrés, documents exploités, exemples d’outils mobilisés, etc.

1. **Durée et calendrier de la mission**

La mission de l’équipe de consultants s’étalera sur six (6) semaines, soit trente (30) jours ouvrables[[2]](#footnote-2) et se déroulera de la façon suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tâche** | **Sem 1** | | | | **Sem 2** | | | | **Sem 3** | | | | **Sem 4** | | | | **Sem 5** | | | | **Sem 6** | | | |
| Etude et compréhension de la mission |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remise du rapport initial d’évaluation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Echanges avec les Parties sur le rapport initial |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Collecte des données/visites de terrain |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Debriefing et échange avec les Parties sur la collecte des données |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Analyse des données et rédaction des rapports provisoires (rapports spécifiques et rapport d’évaluation) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Restitution des rapports provisoires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Echanges avec les Parties sur les rapports provisoires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Finalisation et remise des rapports définitifs |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Le rythme de remise des rapports sera le suivant :

Rapport initial  : T 0 + 1 semaine ;

Rapports provisoires (spécifiques et d’évaluation)  : T 0 + 5,3 semaines ;

Rapport final  : T0 + 6 semaines.

1. **Composition de l’équipe**
2. **Responsabilités**

Les consultants devront jouir d’une intégrité et d’une indépendance parfaites. Ils se doivent donc d’être impartiaux et autonomes de toute structure ayant participé audit programme.

L’équipe doit être composée de deux (2) experts :

* Un(e) chef d’équipe, consultant en suivi – évaluation, responsable de la coordination de l’équipe, de la supervision de leurs travaux et de leur qualité et de l’évaluation spécifique sur l’emploi, l’amélioration des conditions d’existence des groupes défavorisés et l’accès des groupes défavorisés aux services sociaux de base et de la formulation des recommandations (1 consultant);
* Un(e) consultant, expert en passation des marchés et/ou ingénieur de génie civil disposant d’une expérience solide dans le domaine du génie civil, sera chargé(e) de l’évaluation spécifique sur la passation des marchés et la gestion des contrats, la qualité des services, biens et ouvrages de génie civil livrés ou réalisés par les prestataires.

1. **Rôles et prérogatives**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Poste** | **Composante de l’évaluation** | **Rapports spécifiques à produire** |
| Team leader  Socio-Economiste | * Stratégies adoptées * Résultats obtenus * Enseignements à tirer | Rédaction du rapport principal consolidé  Supervision de la rédaction des rapports spécifiques  Rédaction du rapport  spécifique sur l’emploi, l’accès aux services sociaux de base, etc. |
| Consultant Passation des marchés et/ou ingénieur génie civil | * Résultats obtenus | Un rapport spécifique d’évaluation sur la passation des marchés, la qualité technique des ouvrages, des biens, etc. |

1. **Supervision**

L’équipe de consultants procèdera à l’évaluation du Projet sous la supervision générale du Représentant Résident a.i. et sous la supervision directe de l’Assistant au Représentant Résident, chargé du Programme. Le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par l’équipe de consultants, en liaison avec le Point Focal de la Partie gouvernementale, les partenaires au développement et les représentants de la société civile impliqués/concernés par l’exécution du PARSEGD ayant validé les présents termes de référence. Au-delà, les parties prenantes précitées fourniront les feedbacks requis sur le rapport initial et les rapports provisoires d’évaluation, participeront aux différents débriefings prévus, et valideront ensemble ledit rapport.

1. **Profils des membres de l’équipe d’évaluation**

L’équipe d’évaluation devra répondre aux critères suivants :

1. **Team leader**

* Expérience :
* au moins 10 ans d’expérience professionnelle en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* une expérience de travail avec le SNU est indispensable ;
* une solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* une expérience de travail avec un gouvernement étranger et un ou plusieurs bailleurs de fonds est un atout ;
* capacité à gérer une équipe de travail.
* Qualifications requises :
* être titulaire d’un diplôme de 3e cycle universitaire en sciences économiques, économie du développement, suivi-évaluation, sciences politiques ou domaines connexes ;
* parfaite maîtrise des méthodes et outils d’évaluation ;
* parfaites capacités de recherche, d’analyse, de rédaction, et de restitution ;
* compétences méthodologiques complémentaires (développement institutionnel, gouvernance et développement, lutte contre la pauvreté, etc.).

1. **Consultants**

* Expérience :
* au moins 10 ans d’expérience professionnelle en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* une bonne connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* une expérience de travail avec le SNU et le PNUD en particulier est un atout.
* Qualifications requises :
* être titulaire d’un diplôme d’ingénieur de génie civil ou d’une maîtrise en droit, gestion ou domaines connexes ;
* qualifications prouvées dans la passation des marchés et la gestion des contrats;
* compétences méthodologiques complémentaires (génie civil, développement social, etc.) ;
* parfaites capacités de recherche, d’analyse, de rédaction et de restitution – des travaux de recherche dans les domaines ciblés constituent un atout.

1. **Langues**

* Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français.

1. **Soumission des offres**

Les équipes de consultants intéressés devront soumettre :

* Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d’évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation des profils et des qualifications des experts proposés (CV) ;
* Une offre financière incluant l’ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission.

1. **Critères de sélection des offres**

Les consultants seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L’attribution du contrat sera faite en fonction de l’évaluation combinée des offres techniques et financières.

* Critères techniques ;

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** | **Note (points)** |
| Offre technique |  | 100 |
| Critère A | Qualifications académiques des experts | 20 |
| Critère B | Nombre moyen d’années d’expérience par expert | 25 |
| Critère C | Compétences spécifiques dans le domaine considéré | 20 |
| Critère D | Méthodologie et plan de travail | 30 |
| Critère E | Langue (française) | 5 |
|  | **TOTAL** | **100** |

* Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.
* L’obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : NT= 70% ; NF= 30% (l’offre financière la moins disant recevra la note de 100 points ; et les autres montants recevront un nombre de points inversement proportionnels)

1. **Paiement et processus d’approbation de la performance**

L’évaluation sera financée par le bureau du PNUD et le Gouvernement à travers les budgets des projets. Sa durée sera de trente (30) jours ouvrables, dont treize (13) jours dédiés aux visites de terrain et à la collecte des données, et huit (8) jours pour la rédaction du rapport. Elle se déroulera aux dates convenues. La mission sera appuyée par le personnel du programme et des projets. Elle bénéficiera également de l’appui logistique du bureau.

En dehors des modalités de transport, prises en charge par le PNUD Congo, les DSA de l’équipe d’évaluation seront versés à leur arrivée à Brazzaville.

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

* **20%** lors de la remise du rapport initial ;
* **40%** lors de la remise du rapport provisoire ;
* **40%** après la remise et la validation du rapport final.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance de l’équipe de consultants. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

1. **Ethique d’évaluation**

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l’analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l’anonymat et la confidentialité des sources d’information.

-------------------------------------------------------

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CEDAP** | **PROGRAMME** | **R R a. i.** |
| Joseph Ikoubou | Troels Sorensen | Eloi Kouadio IV |
|  |  |  |

Approbation :

1. Les six (6) produits évalués ici seront sélectionnés conjointement, par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à l’évaluation du CPAP. [↑](#footnote-ref-1)
2. La semaine de travail s’étale sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclus. [↑](#footnote-ref-2)